

FAMILLE LECONTE – EUROPEAN ENERGY
LAUBES AGRI ÉNERGIE
PERMANENCE D'INFORMATION – COMPTE-RENDU
MARDI 27 MAI 2025 – GONTAUD-DE-NOGARET



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par European Energy

Synthèse de la permanence

Les participants

13 habitants de Gontaud-de-Nogaret ont participé à la permanence d'information publique

Déroulé de la permanence d'information

Le jeudi 27 mai de 15h à 20h à la salle des Arcades à Gontaud-de-Nogaret

Le projet de la ferme de Laubès

Depuis septembre 2024, une démarche volontaire d'information et de dialogue est menée, avec différents formats proposés pour permettre aux habitants de Gontaud-de-Nogaret de mieux comprendre les enjeux du projet et exprimer leurs attentes avant le dépôt du permis de construire prévu en juin 2025.

Pour poursuivre ce dialogue, une permanence publique a eu lieu le jeudi 27 mai 2025, de 15h à 20h, à la salle des Arcades, de Gontaud-de-Nogaret afin d'échanger sur le projet agrivoltaïque finalisé et partager ces interrogations sur les enjeux autour du projet.

Sujets abordés par les participants (voir détails pages indiquées)

- Perceptions de l'agrivoltaïsme (p.8)
- Intégration paysagère du projet (p.8)
Transaction immobilière et obligation d'informer sur le projet solaire de Laubès (p.10)
- Raccordement électrique du projet (p.10)
- De l'électricité solaire à prix avantageux pour les Gontaudais (p.10)

Intégration paysagère

Plusieurs participants à la permanence sont habitants de l'Allée de Saint-Pierre (Hameau de Blanquine) qui, inquiets de la vue depuis leur domicile vers la ferme de Laubès, ont souhaité se mettre en contact avec European Energy pour mieux comprendre l'impact visuel depuis chez eux. Des échanges sont initiés à destination de chaque habitation concernée.

Tables des matières

Synthèse de la permanence	1
Tables des matières.....	2
Introduction	3
La diffusion de l’information.....	3
➤ Des invitations en boîtes aux lettres et en mairie	3
➤ Invitation aux inscrits de la liste de diffusion	3
Le dispositif de la permanence d’information	4
➤ Favoriser un échange personnalisé.....	4
➤ Des supports et outils pédagogiques	4
Déroulement de la permanence	7
➤ Une participation modérée mais active	7
➤ Des participants opposés, neutres et favorables	7
Des personnes favorables ou neutres.....	7
Quelques réserves exprimées.....	7
Thématiques abordées par les participants.....	8
➤ Perceptions de l’agrivoltaïsme.....	8
➤ Intégration paysagère du projet.....	8
Des habitations directement exposées au parc agrivoltaïque.....	8
Échanges personnalisés avec les riverains concernés.....	9
Une visibilité depuis des sentiers fréquentés.....	9

➤ Transaction immobilière à proximité du projet solaire de Laubès.....	10
➤ Raccordement électrique du projet	10
➤ De l’électricité solaire à prix avantageux pour les Gontaudais	11
L’électricité solaire dans votre profil de consommation.....	11
Des économies concrètes sur la facture d’électricité.....	11
Une campagne de pré-inscription pour évaluer l’intérêt des habitants.	11
➤ L’information et le dialogue autour du projet	12
Conclusion.....	12
Annexe n°1 : Recto-verso de la carte d’invitation distribuée le 16 mai 2025	13
Annexe n°2 : Newsletter envoyée à la liste de le 30 mai	15
Annexe n°3 : Les paravents pédagogiques	16
Annexe n°4 : les posters pédagogiques.....	18

Introduction

La famille Leconte, en collaboration avec European Energy, développe un projet de parc agrivoltaïque dans le cadre de la restauration et la remise en exploitation de la ferme de Laubès à Gontaud-de-Nogaret.

Depuis septembre 2024, une démarche volontaire d’information et de dialogue est menée, avec différents formats proposés pour permettre aux habitants de Gontaud-de-Nogaret de mieux comprendre les enjeux du projet et exprimer leurs attentes avant le dépôt du permis de construire prévu en juin 2025.

Pour poursuivre ce dialogue, une permanence publique a eu lieu le jeudi 27 mai 2025, de 15h à 20h, à la salle des Arcades, de Gontaud-de-Nogaret afin d’échanger sur le projet agrivoltaïque finalisé.

La diffusion de l’information

➔ Des invitations en boîtes aux lettres et en mairie

Le 16 mai, 850 cartes d’invitation ont été distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Gontaud-de-Nogaret, y compris celles des entreprises, des commerces et celles signalées par un autocollant "Stop Pub", car il s’agit d’une information à destination des habitants, sans vocation commerciale.

Des exemplaires de la carte postale ont aussi été déposés en mairie.



*Recto-verso de la carte d’invitation distribuée le 16 mai 2025
(Voir annexe p.13-14)*



Carte du périmètre de distribution de la carte d’invitation

➔ Invitation aux inscrits de la liste de diffusion

Les 38 personnes inscrites à la liste de diffusion du projet Laubès Agri Energie ont aussi reçu une lettre d’information électronique de la tenue de cette permanence publique le mercredi 19 mai.

Permanence publique d’information Venez découvrir les photomontages !

Gontaudaises, Gontaudais,

Comme nous vous en informons depuis septembre 2024, nous, la famille Leconte, collaborons avec European Energy au développement d’un parc agrivoltaïque dans le cadre de la restauration et la remise en exploitation de la ferme de Laubès à Gontaud-de-Nogaret.

Nous avons organisé des ateliers et les contributions des participants nous ont permis d’améliorer notre projet. Pour poursuivre nos échanges, nous vous invitons à une permanence publique d’information.

Mardi 27 mai 2025
de 15h à 20h
(venez à l’heure qui vous convient)
Salle des Arcades
4 place du Champ de Foire, Gontaud-de-Nogaret

*Extrait de la newsletter envoyée à la liste de diffusion le 30 Mai 2024
(Voir annexe page 15)*

Le dispositif de la permanence d'information

➤ Favoriser un échange personnalisé

La permanence d'information ouverte au public a été organisée :

- Le jeudi 27 mai de 15h à 20h à la salle des Arcades, de Gontaud-de-Nogaret

Le choix du jour (jeudi) et de la plage horaire (15h à 20h) a été défini dans la continuité du dispositif d'information et de dialogue déployé avec la tenue du comité de projet le mercredi 15 mai. Ces horaires présentent l'avantage de permettre aux habitants de participer en fin d'après-midi, après le travail, en semaine.

La permanence publique offre un cadre souple d'échange entre les participants et les porteurs du projet : elle permet de s'informer à son rythme, de poser des questions sur les sujets qui intéressent chacun et d'obtenir des réponses personnalisées.

Étaient présents à la permanence pour représenter European Energy :

- BELLON Paul, Responsable développement
- PASQUIER Théo, Chef de projets
- ROSE Inès, Référente agricole

Accompagnés de Quelia :

- DELATTE Constant, Concertant
- MEDDAHI Ismaël, Concertant

Certains participants ont exprimé leur déception de ne pas pouvoir échanger directement avec la famille Leconte, retenue en Normandie pour raisons professionnelles. Toutefois, il est toujours possible de leur adresser des questions via les moyens d'expression mis à disposition.

➤ Des supports et outils pédagogiques

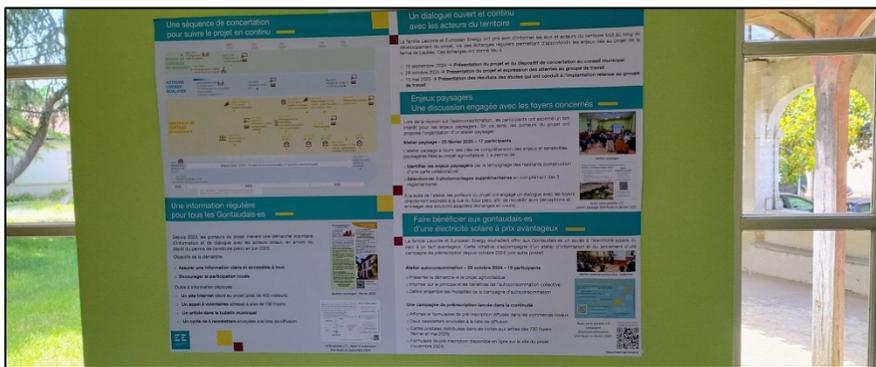
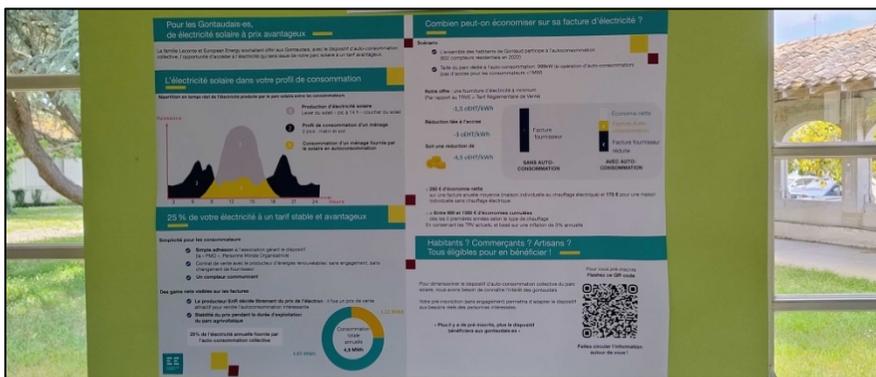
Lors de la permanence publique, les porteurs du projet ont déployé différents supports d'informations :

- **5 paravents pédagogiques** (voir Annexe p.16-17)
 - ⇒ Une présentation du projet agrivoltaïque : sa localisation, le schéma d'implantation retenu, ainsi que ses caractéristiques techniques (technologie utilisée, cycle de vie du parc)
 - ⇒ Les études d'impact ayant guidé le choix d'implantation : études écologiques, paysagères, et la méthodologie employée
 - ⇒ Le projet agricole de la ferme de Laubès, mettant en avant les synergies entre les pratiques agricoles et le parc agrivoltaïque
 - ⇒ La technologie agrivoltaïque développée par European Energy
 - ⇒ Les bénéfices attendus pour le territoire : retombées économiques, contribution aux enjeux énergétiques locaux, et mise à disposition d'une part de l'électricité solaire produite pour les habitants du Gontaudais



Les 5 paravents pédagogiques (voir Annexe p.16-17)

- **2 panneaux pédagogiques grand format** (voir Annexe p.18-19)
 - ⇒ La démarche de concertation mise en place autour du projet, incluant les outils d’information utilisés et les actions de dialogue menées auprès des élus et des habitants de Gontaud-de-Nogaret
 - ⇒ Le dispositif d’autoconsommation collective, expliquant le principe de la mise à disposition d’électricité solaire à un prix avantageux pour les Gontaudais, les modalités de participation et les économies potentielles sur la facture d’électricité



Les 2 posters pédagogiques (voir Annexe p.18-19)

- **Les 6 photomontages** au format A3 et A4 réalisés dans le cadre de l’étude paysagère, à côté de la carte permettant de localiser chaque point de vue. Ces points de vue retenus se concentrent autour du site et du hameau de Blanquine, où la visibilité est la plus marquée.

Ce sont les points de vue :

- ⇒ n°2, n°8 et n°9 (préconisés par le bureau d’études)
- ⇒ n°1, n°4 et n°5 (choisis suite à l’atelier avec les habitants)

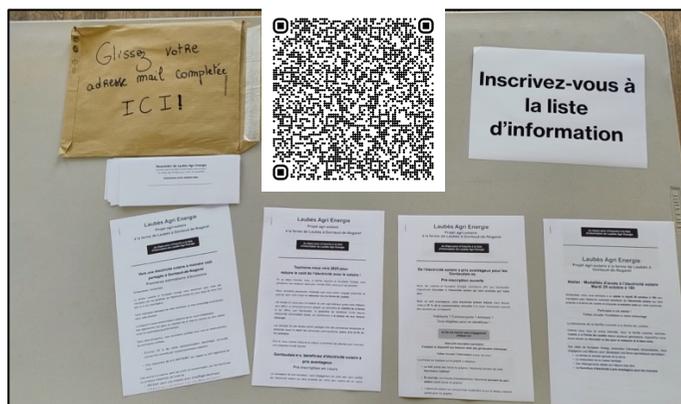
Chaque photomontage est présenté en trois images :

- ⇒ La 1ère diapositive montre la vue actuelle du site
- ⇒ La 2ème, un photomontage brut avec le parc solaire
- ⇒ La 3ème, intègre les aménagements paysagers prévus



Les photomontages du parc agrivoltaïque

- **Suivre et participer à l'actualité autour du projet** (Voir Annexe p.X à X)
 - ⇒ S'inscrire à la lettre d'information électronique, diffusée régulièrement (4 newsletters envoyées entre octobre 2024 et mai 2025)
 - ⇒ Se préinscrire au dispositif réservé aux Gontaudais pour bénéficier d'une électricité solaire à tarif avantageux



Inscription à la liste de diffusion & les 4 newsletters



Inscription à l'auto-consommation collective (voir Annexe p.X)

- **Donner son avis**
 - ⇒ Sur le projet (avis papier ou vocal)
 - ⇒ Sur la séquence de concertation, appuyée par plusieurs outils d'information mis à disposition des habitants, librement consultables sur place (3 cartes postales distribuées, comptes rendus des ateliers et réunions du groupe de travail)



L'aménagement de la permanence publique a été conçu pour rendre la compréhension du projet plus accessible en encourageant les visiteurs à se familiariser avec le projet avant d'explorer des sujets plus spécifiques. Le cheminement dans la salle se conclut par la possibilité aux visiteurs de laisser leurs coordonnées personnelles, leur avis ou s'inscrire à la liste d'information par mail.



Dispositif complet de la permanence d'information

Déroulement de la permanence

➤ Une participation modérée mais active

13 habitants de Gontaud-de-Nogaret ont participé à la permanence d'information publique :

- 4 résidents du quartier de Blanquine, situé à proximité du site d'implantation
- 3 habitants du centre-bourg
- 6 personnes issues d'autres quartiers de la commune



➤ Des participants opposés, neutres et favorables

Les participants à la permanence d'information publique ont exprimé des points de vue variés, avec une majorité se montrant accueillante à l'égard du projet.

Les échanges ont été cordiaux. L'écoute de part et d'autre a permis à la permanence de se dérouler dans de bonnes conditions d'échange. Chacun et chacune pouvant se faire son opinion sur la base des informations présentées.

Grâce aux arrivées étalées dans le temps, chaque visiteur a pu échanger librement, entre 15 minutes et une heure avec les porteurs de projet.

Des personnes favorables ou neutres

La plupart des participants ont accueilli le projet de manière favorable ou neutre, venus obtenir des informations sur le projet, leur attention s'est avant tout concentrée sur l'insertion paysagère du projet.

Quelques réserves exprimées

Une minorité de participants s'est dite réticente, principalement pour des raisons liées au paysage (visibilité depuis les habitations). Certains ont aussi partagé des préoccupations concernant l'agrivoltaïsme, ou le raccordement du parc photovoltaïque au réseau électrique. Ces sujets ont été abordés dans le cadre d'échanges avec les porteurs de projet.

Les sujets abordés par les participants sont listés dans les pages suivantes.

concernés, en particulier ceux dont les habitations sont orientées vers le site. Des prises de contact volontaires (par mail et téléphone) ont été initiées pour mieux qualifier les vues depuis les parcelles (terrasse, jardin, etc.), et envisager des solutions d'intégration adaptées. Cette démarche reste ouverte, et les habitants concernés sont invités à se rapprocher d'European Energy : contact@laubes-agri-energie.fr

Échanges personnalisés avec les riverains concernés

A ce titre, une visite a été réalisée au domicile d'un riverain dont la cuisine et le jardin offrent une vue directe sur la partie est du futur parc. Les échanges ont permis d'envisager plusieurs pistes d'amélioration paysagère, notamment la plantation de haies occultantes. Toutefois il existerait des restrictions, à vérifier, pour la hauteur des arbres du fait de la présence des lignes électriques existantes. Ces propositions sont actuellement à l'étude et feront l'objet d'une analyse approfondie en vue d'actions concrètes.



Photomontage n°9 : Vue depuis le hameau de Blanquine, à 610m au sud-ouest du projet

Pour tout renseignement complémentaire ou prise de contact sur ce sujet, les habitants à proximité du site d'implantation peuvent s'adresser directement à l'équipe projet.

Envoyez un e-mail : contact@laubes-agri-energie.fr

Une visibilité depuis des sentiers fréquentés

Une habitante a exprimé son inquiétude quant à l'impact visuel du projet depuis les boucles de randonnée autour de la ferme de Laubès, notamment depuis le chemin du Pendu et les hauteurs de Blanquine, lieux très empruntés.

European Energy indique qu'afin de limiter les vues et rompre les lignes de perception, 1 280 m linéaires de haies seront plantés ou renforcés sur le domaine de Laubès, notamment le long du Chemin du Pendu, un recul de 15 m sera maintenu le long du chemin du Pendu, et une clôture en bois gris-vert, perméable à la petite faune, sera installée.



Photomontage n°2 : Vue depuis le chemin du Pendu, en limite est du projet avec les aménagements paysagers

➔ Transaction immobilière à proximité du projet solaire de Laubès

Un participant s'interroge sur l'obligation d'informer un acheteur de la présence d'un projet agrivoltaïque à proximité d'un bien immobilier en cas de vente.

En matière de vente immobilière, le Code civil impose au vendeur d'informer l'acheteur de toute information susceptible d'influencer son consentement. En cas de dissimulation volontaire d'un projet d'énergie renouvelable pouvant affecter la valeur ou l'usage du bien, cela pourrait constituer une réticence dolosive¹, sanctionnée par l'annulation de la vente.

Toutefois, il n'existe pas d'obligation légale automatique d'indiquer la présence d'un tel projet sauf si :

- Le projet est juridiquement établi (permis de construire délivré (ce qui n'est pas encore le cas pour ce projet)
- Il crée une servitude ou un impact direct sur l'usage ou les droits liés au bien

Dans ces cas, le vendeur doit informer l'acquéreur de manière claire. À défaut, sa responsabilité pourrait être engagée.

Les porteurs du projet se tiennent à la disposition des vendeurs d'un bien s'il était toutefois nécessaire de répondre aux questions éventuelles d'acquéreurs.

¹ Le dol et la réticence dolosive : https://www.rapport-congresdesnotaires.fr/2024-rapport-du-120e-congres/le-dol-et-la-reticence-dolosive?utm_source=chatgpt.com

➔ Raccordement électrique du projet

Quelques participants ont exprimé des inquiétudes concernant l'électrification de leur territoire caractérisé par l'installation d'un poste source sur la commune et l'arrivée de nouveaux porteurs de projets solaires.

Aujourd'hui, la capacité du réseau serait saturée dans un rayon de 25 km, bloquant ainsi le raccordement de nombreux projets, certains développeurs ayant réservé des capacités pour s'assurer un accès prioritaire au réseau.

European Energy a tenu à clarifier sa position, rappelant que :

- Le futur poste source à Gontaud-de-Nogaret relève du domaine public avec la mise à jour du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, validé par le préfet en 2021
- Le projet solaire, quant à lui, est une démarche privée qui a été notifiée à RTE et Enedis en 2023

Le raccordement du parc solaire de Laubès dépendra entièrement des décisions d'Enedis. Même si le développeur prend en charge les études techniques et les coûts associés, il ne peut ni choisir le point de raccordement ni garantir sa disponibilité.

Le schéma de raccordement du parc ne sera établi qu'après l'obtention du permis de construire, ce qui peut prendre jusqu'à un an et demi. Même avec un permis de construire validé, le projet peut être retardé ou abandonné si aucun point de raccordement n'est accessible.

Malgré les incertitudes, le développement du projet se poursuit, avec une prise de risque assumée par European Energy.

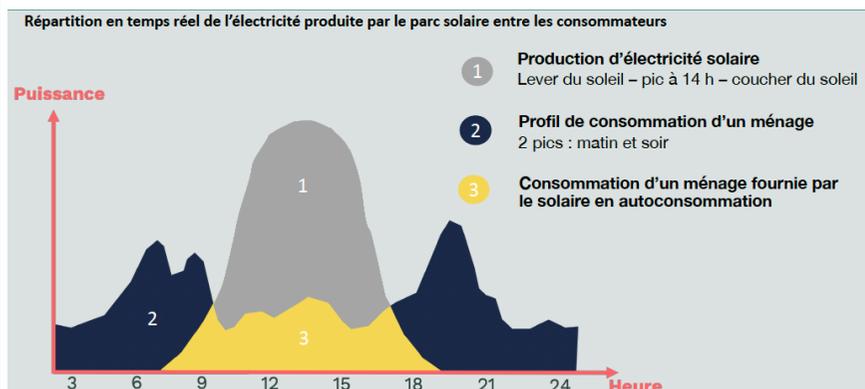
➔ De l'électricité solaire à prix avantageux pour les Gontaudais

Les participants ont été interrogés sur leur intérêt pour bénéficier d'une électricité solaire à prix avantageux, proposée dans le cadre du projet.

Les porteurs du projet souhaitent, en effet, permettre aux habitants et entreprises de Gontaud-de-Nogaret de bénéficier d'une part de l'électricité produite par le parc photovoltaïque, à un tarif avantageux.

L'électricité solaire dans votre profil de consommation

- La nuit, l'électricité provient du fournisseur habituel (partie bleu foncé du graphe)
- Le jour, pendant l'ensoleillement, l'électricité provient du parc solaire (partie jaune du graphe)
- L'électricité solaire non consommée est injectée dans le réseau (partie grise du graphe)



Chaque participant recevra alors deux factures : une de son fournisseur habituel et une liée à la part d'électricité autoconsommée.

Des économies concrètes sur la facture d'électricité

Dans le scénario d'une auto-consommation inférieure à 1 MW, où tous les foyers de Gontaud-de-Nogaret bénéficient du dispositif, la production de la centrale permettrait alors de couvrir jusqu'à 25 % de la consommation électrique annuelle de chaque foyer.

Le calcul des économies reposant sur la part liée à la production d'électricité, avec :

- un prix de vente de l'électricité estimée à - 1,5 c€/kWh par rapport au tarif réglementé en vigueur actuellement
- à laquelle s'ajoute une exonération de l'accise représentant - 3 c€/kWh
- soit une baisse totale de - 4,5 c€/kWh.

Cela représente 250 € d'économie nette par an sur une facture moyenne (maison individuelle au chauffage électrique).

Des exemples concrets d'activités professionnelles confrontées à l'augmentation des coûts de l'énergie illustrent toute la pertinence de cette proposition. Une participante, éleveuse porcine, a témoigné des besoins importants en électricité de ses bâtiments d'élevage porcin engraisseur. Elle a souligné que les coûts pour assurer le confort des jeunes animaux peuvent être très élevés, avec des factures conséquentes.

Une campagne de pré-inscription pour évaluer l'intérêt des habitants

Une campagne de pré-inscription a été lancée, diffusée grâce à plusieurs canaux d'information, pour recenser les foyers et entreprises intéressés afin d'ajuster la taille de la centrale d'auto-consommation en fonction des besoins.

Lors de la permanence d'information, 3 nouvelles inscriptions ont été enregistrées. La campagne est toujours ouverte. Il est encore temps pour les Gontaudais intéressés de manifester leur intérêt.

Pour cela, cliquez ici pour vous préinscrire (sans engagement) :

<https://laubès-agri-energie.fr/electricite-solaire-pour-les-gontaudais/>

➔ L'information et le dialogue autour du projet

À la suite de la permanence publique, 2 personnes se sont inscrites à la liste de diffusion, soulignant l'importance de maintenir des canaux de communication ouverts et de continuer à tenir informer les habitants.

Pour rester informés, [cliquez ici](#).

Conclusion

13 participants sont venus à la permanence publique organisée par European Energy, informés à l'aide de la distribution des cartes d'information en boîte aux lettres ou par l'intermédiaire d'échanges entre voisins.

Quelia constate que malgré une diffusion au 1630 habitants de Gontaud-de-Nogaret et communication faite dans les mairies voisines lors du groupe de travail du 15 mai 2025, peu d'habitants se sont mobilisés pour prendre connaissance du projet.

Le format de la permanence, a été bien accueilli par les participants. Il a permis de revenir sur le projet finalisé et de mettre en lumière les enjeux locaux ainsi que les bénéfices pour le territoire (autoconsommation collective, retombées fiscales), tout en offrant un temps d'échange direct entre les porteurs de projet et les habitants.

Certains habitants ont exprimé un accueil favorable au projet agrivoltaïque de la ferme de Laubès, tandis que d'autres se montrent plus réservés. Il est essentiel de poursuivre le dialogue et de continuer d'accompagner en particulier les riverains proches sur les questions paysagères afin de faciliter l'accueil du futur parc.

Site Internet : <https://laubès-agri-energie.fr>

E-mail : contact@laubès-agri-energie.fr

Annexe n°1 : Recto-verso de la carte d'invitation distribuée le 16 mai 2025

De l'électricité solaire à tarif avantageux

Vous pouvez vous pré-inscrire dès maintenant, sans engagement

Nous souhaitons offrir aux Gontaudais l'opportunité d'accéder à l'électricité qui sera issue de notre parc solaire à un tarif avantageux.

Jusqu'à 250 €/an d'économie nette sur la facture moyenne (maison individuelle au chauffage électrique), ou 175 €/an d'économie pour une maison sans chauffage électrique.



→ Faites circuler l'information à votre entourage ! →

**Habitant-es ? Commerçant-es ?
Entreprises ?**

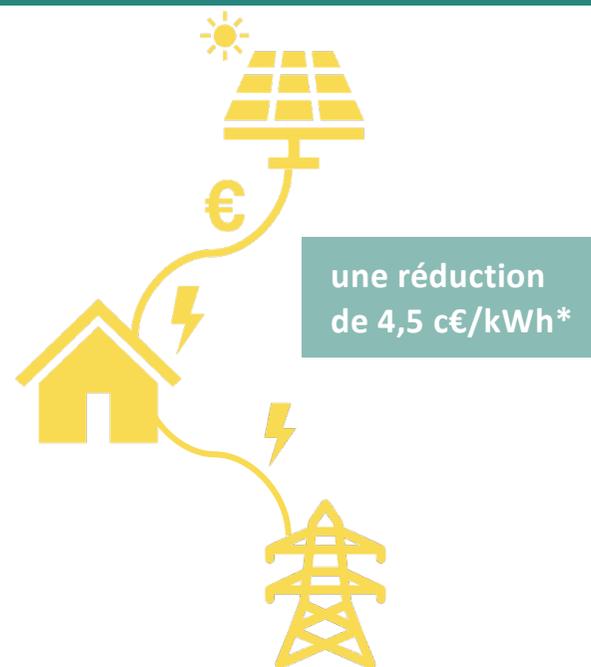
✓ **Tous éligibles pour en bénéficier !**

Pour vous pré-inscrire sans engagement
Flashez ce QR code

ou sur notre site Internet
<https://laubès-agri-energie.fr>

ou envoyez-nous un mail
contact@laubès-agri-energie.fr

*Les kWh consommés issus de la production solaire seront 4,5 centimes d'€ moins chers que le tarif réglementé (estimation à ajuster au moment de la mise en place du service).



« Plus il y a de pré-inscrits, plus le dispositif bénéficiera aux gontaudais-es »

Projet solaire agrivoltaïque à la Ferme de Laubès

Venez découvrir les photomontages !

Comme nous vous en informons depuis septembre 2024, nous, la famille Leconte, collaborons avec European Energy au développement d'un **parc agrivoltaïque** dans le cadre de la **restauration et la remise en exploitation de la ferme de Laubès** à Gontaud-de-Nogaret.

Nous avons organisé des ateliers et les contributions des participants nous ont permis d'améliorer notre projet. Pour poursuivre nos échanges, nous vous invitons à une **permanence publique d'information** pour vous présenter :

- **la carte d'implantation** des panneaux solaires sur les parcelles de la ferme
- **6 photomontages** depuis les environs de la ferme
- les apports du **solaire pour l'élevage**
- répondre à toutes **vos questions**

Venez échanger directement avec nous et découvrir comment, ensemble, nous façonnons l'avenir de la ferme de Laubès !

Permanence publique d'information

Mardi 27 mai 2025

de 15h à 20h

(venez à l'heure qui vous convient)

Salle des Arcades

4 place du Champ de Foire, Gontaud-de-Nogaret

Nous écrire

contact@laubes-agri-energie.fr

En savoir plus sur le site web du projet

<https://laubes-agri-energie.fr>

Annexe n°2 : Newsletter envoyée à la liste de le 30 mai 2025

Laubès Agri Energie

Projet agri-solaire
à la ferme de Laubès à Gontaud-de-Nogaret

[Je clique pour m'inscrire à la liste d'information de Laubès Agri Energie](#)

Permanence publique d'information

Venez découvrir les photomontages !

Gontaudaises, Gontaudais,

Comme nous vous en informons depuis septembre 2024, nous, la famille Leconte, collaborons avec European Energy au développement d'un **parc agrivoltaïque** dans le cadre de la **restauration et la remise en exploitation de la ferme de Laubès** à Gontaud-de-Nogaret.

Nous avons organisé des ateliers et les contributions des participants nous ont permis d'améliorer notre projet. Pour poursuivre nos échanges, nous vous invitons à une **permanence publique d'information**.

Mardi 27 mai 2025
de 15h à 20h
(venez à l'heure qui vous convient)
Salle des Arcades
4 place du Champ de Foire, Gontaud-de-Nogaret

Cela nous permettra de vous présenter :

- La **carte d'implantation** des panneaux solaires sur les parcelles de la ferme
- **6 photomontages** depuis les environs de la ferme
- Les apports du **solaire pour l'élevage**
- Répondre à toutes **vos questions**

Venez échanger directement avec nous et découvrir comment, ensemble, nous façonnons l'avenir de la ferme de Laubès !

Pour toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter :
courriel : contact@laubès-agri-energie.fr
site Internet : <https://laubès-agri-energie.fr>

[Je clique pour m'inscrire à la liste d'information de Laubès Agri Energie](#)

Laubès Agri Energie
Un projet porté par la Famille Leconte avec European Energy

Cet email a été envoyé à contact@laubès-agri-energie.fr
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)



Annexe n°3 : Les paravents pédagogiques

Etude d'impact

Contexte

RÈGLEMENTAIRE :
L'ajout d'un projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol à une structure agricole existante est régi par l'article R122-2 du Code de l'urbanisme, en principe soumis à une évaluation environnementale qui constitue une enquête publique lors de son instruction.



CONTENU :
L'article R 122-2 du Code de l'urbanisme définit le contenu d'une étude d'impact, en rappelant qu'il doit être proportionné à l'ampleur des effets, cumulatifs, de la mise susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance de l'état des lieux, environnemental, paysager, ou autres interventions dans le milieu naturel, la qualité paysagère et de biens culturels préexistants sur l'environnement ou la santé humaine.

PRINCIPAUX VOILETS :

- Etude écologique (état, état initial, impacts, mesures)
- Etude paysagère (état, état initial, impacts, mesures)
- Etude des déplacements généraux (état, état initial, impacts, mesures)

Prise en compte des enjeux écologiques



Les enjeux paysagers ont été analysés sous 03 axes : état des lieux paysager, impacts, et mesures d'évitement et de compensation.

Tous les investissements de travaux pour la réalisation du démontage anticipé ont été réalisés sur un cycle biennal complet en deux fois.

Prise en compte des enjeux paysagers



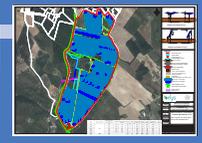
Méthodologie ERC (Eviter, Réduire, Compenser) appliquée à l'étude d'impact



Gain environnemental (Compensation)

Perte environnementale (Evitement, Réduction)

Principales mesures ERC sur le projet (Eviter, Réduire, Compenser)



MESURES D'ÉVITEMENT

- Évitement des zones humides, boisées, bois de haute tige.
- Impact de plus de 25m du chemin du Pécot et de l'aulne (impact à l'aulne).

MESURES DE RÉDUCTION

- Création de talus de haies alternatives à vocation écologique et paysagère.
- Atteinte de passages à pieds dans une partie basse de la clôture.

Description du projet

Localisation du projet agrivoltaïque



Choix d'implantation tenant compte des enjeux environnementaux et paysagers.

Schéma d'implantation retenue du projet

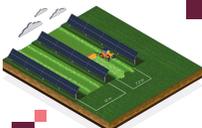


Implantation solaire qui intègre les enjeux écologiques et paysagers. Evitement de l'implantation des zones à enjeux écologiques (zones humides, zones boisées, talus). Implantation entrecroisée de panneaux de haies pour limiter l'impact paysager. Choix de types de panneaux adaptés à la vocation des terres agricoles.

Caractéristiques techniques du projet

RANGÉES DE PANNEAUX

- Utilisation de modules solaires.
- Implantation.
- Écartement total à bord des panneaux en panneaux horizontaux : 1,2 m.
- Écartement total à bord des panneaux en panneaux inclinés : sections 2,0 m.
- Écartement entre chaque rangée de panneaux : 1,0 m.
- Écartement aux extrémités des panneaux : 1,0 m.
- Qualification Bata en bord de rangées.



Surfaces	76,6...
Énergie	51,8...
	11 000

Historique ...



... et prochaines étapes



Les avantages des trackers



- Les trackers ont des structures métalliques photovoltaïques qui suivent la course du soleil. Ils ont l'avantage de ne pas être soumis à la force de Lancha et permettent de réduire les impacts.
- Une production accrue d'électricité par rapport aux structures fixes.
- La construction est facile grâce au choix de la peinture et de la couleur.
- La possibilité pour l'exploitant d'arrêter les trackers et la section plus de hauteur au printemps et plus à l'automne en été.
- La section accrue sur la hauteur des zones protégées.
- La section accrue au pied des panneaux permet de limiter l'impact de la hauteur des structures.

Démantèlement - Réversibilité de l'installation



Le montage des panneaux solaires ne fait pas appel à des structures en béton.

Les structures peuvent être démontées en moins de 10 jours et les matériaux sont recyclés.

Les structures peuvent être démontées en moins de 10 jours et les matériaux sont recyclés.

Le montage des modules solaires est réalisé en moins de 10 jours.

Les structures sont démontées sans utilisation de béton.

Le montage des modules solaires est réalisé en moins de 10 jours.



Projet agricole de Laubès

Création d'un élevage ovin/bovin

- Démontage des parcelles et création d'un atelier ovins et bovins sur site pour l'installation de Guillaume Leriche avec un cheptel de 250 brebis de race Mérous et de 15 vaches de race Angoumois rythme de croisière.
- Mobilisation des 65 ha de surface (enclosure permanente 60%).
- Mise en place d'activités en faveur de l'installation du site (travaux en génère sur site).
- Amélioration du confort thermique du cheptel, en particulier en période hivernale.
- Mise en place de différents points d'eau et de ramassage sur site, avec des stations de traiteage.

Adaptation aux aléas climatiques

- Lutte contre l'évapotranspiration en période estivale, sur parcelles chaudes (7 à 20°C) devant être au moins de 7 m, 2000 litres à l'ha par semaine, 10 m en moyenne pour les parcelles chaudes (7-10°C).
- Maintenance production de biomasse en période hivernale (production bovine entre maïs et luzerne).
- Maintenance parcelles de l'assolement fourragère de l'exploitation.
- Protection en cas d'aléas climatiques (tempêtes, gelées, sécheresse).

Remise en état du site

- Démontage de toute du site, réhabilitation et agrandissement des bâtiments d'élevage.

Une production agricole favorisée

- La production agricole est favorisée car les espaces entre les rangées de panneaux sont suffisamment grands.
- Panache d'énergie facile entre les rangées qui permettrait la mise en culture de céréales sur des bandes de 10m de large.
- Un atelier pour de faire plus à plus petit à des systèmes de production extensives.
- Services à l'exploitant entre les parcelles.
- Panache des trachons en fonction des besoins des cultures et de l'exploitant agricole (travaux agricoles).

L'agriculteur, une pratique avec de nombreux avantages pour l'exploitation

- Installation facile sur sites existants pour des productions extensives (céréales, plantes).
- Création d'une activité d'élevage agricole.
- Amélioration du confort thermique des animaux.

Co-construction avec l'exploitant

- La parcelle du projet sera exploitée par Guillaume LERICHE.
- L'exploitation sera assurée à l'adresse technique de l'exploitant.
- La circulation d'énergie agricole classique grâce à l'investissement (COP) entre les rangées.
- Le principe, par l'exploitant, des panneaux solaires les besoins de la production agricole.
- Une connaissance agricole précieuse le statut de l'agriculteur durant la durée de l'exploitation de la centrale.

L'agriculteur en bref

- L'exploitant est une personne qui possède un terrain et qui exploite une exploitation agricole.
- La centrale est assurée par le site qui permettra de produire de l'énergie agricole.
- Une connaissance agricole précieuse le statut de l'agriculteur durant la durée de l'exploitation de la centrale.
- Intégration au changement climatique <
- Prévention contre les aléas <
- Amélioration du bien-être animal <

Bénéfices pour le territoire

Retombées économiques

Des retombées économiques économic sur une période de 10 ans (investissement pour l'installation de Guillaume Leriche) et de 20 ans (investissement pour l'installation de Guillaume Leriche).

Revenus annuels pour la Commune de Goutaud de Nogaret

Revenus	Montants
Revenus annuels	44 000 €/an

Retombées pour l'économie agricole locale

LES MESURES DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

- Dans le cadre d'un projet sur terre agricole, le maître d'ouvrage réalise une étude préalable agricole (EPA) afin de mesurer les impacts éventuels, sur l'économie agricole locale.
- L'ETA incorpore des propositions de compensation agricole qui permettent la réalisation de la restauration de l'activité économique agricole liée au projet.
- Ces propositions sont concertées au niveau local, en collaboration avec le territoire.
- La COPAC (Commissariat Départemental de Prévention des Evénements Naturels, Agricoles et Environnementaux) donne son avis sur l'ETA et les mesures de compensation. La COPAC peut valider la liste de mesures de compensation au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Approvisionnement en énergie durable

La production du parc agrovoltaïque de Laubès sera équivalente à celle de la consommation domestique de la Commune d'Agripponville Val de Garonne.

Consommation Production / Consommation en kWh sur la période de la Commune d'Agripponville Val de Garonne	Montants
Consommation	100 000 kWh
Production	100 000 kWh

De l'électricité solaire à prix avantageux pour les Goutaudais-es

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE, C'EST QUOI ?

Partage d'électricité issue d'énergie renouvelable entre des producteurs et des consommateurs proches.

Circuit court en électricité renouvelable et décarbonnée à l'échelle locale.

- Moyen de valorisation de production d'électricité locale d'EDF.
- Développement agricole dans une zone rurale (EDF).
- Utilisation du réseau public de distribution (EDF).
- Profilage géographique (EDF) des zones sur lesquelles.

QUELS BÉNÉFICES ?

- Simplification pour les consommateurs.
- Énergie solaire à l'investissement global le plus faible (à 100%).
- Personne Morale Organisationnelle.
- Contrat de vente avec le producteur (EDF) sans engagement, sans changement de fournisseur.
- Un impact environnemental positif.
- Des gains nets réalisés sur les factures.

Projet à l'étude

Le projet est en phase d'étude et de planification.

Produire local, Consommer local.

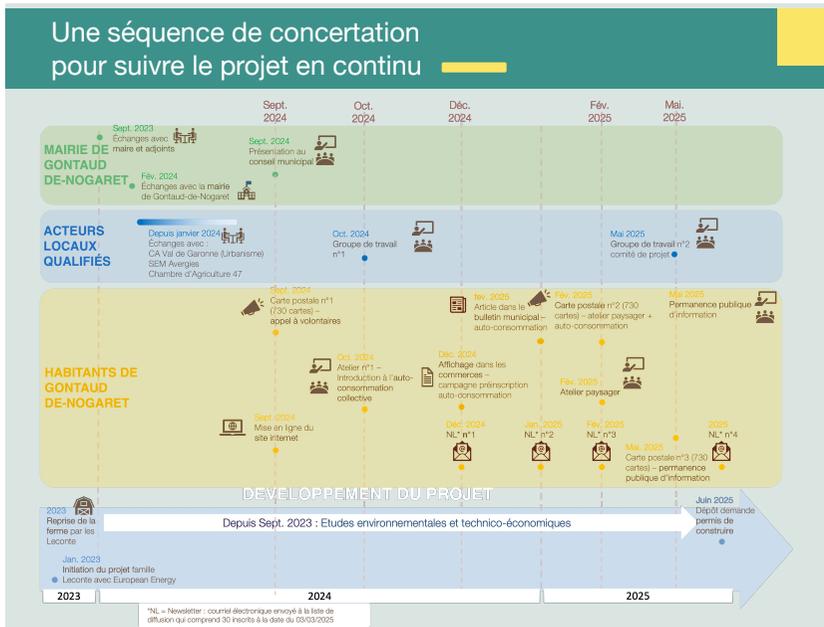


+ d'infos sur le projet : <https://laubès-agri-energie.fr>
contact@laubès-agri-energie.fr



+ d'infos sur le projet : <https://laubès-agri-energie.fr>
contact@laubès-agri-energie.fr

Annexe n°4 : les posters pédagogiques



Une information régulière pour tous les Gontaudais-es

Depuis 2023, les porteurs du projet mènent une démarche volontaire d'information et de dialogue avec les acteurs locaux, en amont du dépôt du permis de construire prévu en juin 2025.

Objectifs de la démarche

- Assurer une information claire et accessible à tous
- Encourager la participation locale

Outils d'information déployés

- Un site Internet dédié au projet (près de 400 visiteurs)
- Un appel à volontaires adressé à plus de 730 foyers
- Un article dans le bulletin municipal
- Un cycle de 5 newsletters envoyées à la liste de diffusion



Bulletin municipal - Février 2025



Carte postale n°1 - Appel à volontaires distribuée en septembre 2024

Un dialogue ouvert et continu avec les acteurs du territoire

La famille Leconte et European Energy ont pris soin d'informer les élus et acteurs du territoire tout au long du développement du projet, via des échanges réguliers permettant d'approfondir les enjeux liés au projet de la ferme de Laubès. Ces échanges ont donné lieu à :

- 16 septembre 2024 → **Présentation du projet et du dispositif de concertation au conseil municipal**
- 28 octobre 2024 → **Présentation du projet et expression des attentes au groupe de travail**
- 15 mai 2025 → **Présentation des résultats des études qui ont conduit à l'implantation retenue au groupe de travail**

Enjeux paysagers Une discussion engagée avec les foyers concernés

Lors de la réunion sur l'autoconsommation, les participants ont exprimé un fort intérêt pour les enjeux paysagers. En ce sens, les porteurs du projet ont proposé l'organisation d'un atelier paysager.

Atelier paysage – 25 février 2025 – 17 participants

L'atelier paysage a fourni des clés de compréhension des enjeux et sensibilités paysagères liées au projet agrivoltaïque. Il a permis de :

- Identifier les enjeux paysagers par le témoignage des habitants (construction d'une carte collaborative)
- Sélectionner 3 photomontages supplémentaires en complément des 3 réglementaires

À la suite de l'atelier, les porteurs du projet ont engagé un dialogue avec les foyers directement exposés à la vue du futur parc, afin de recueillir leurs perceptions et envisager des solutions adaptées (échanges en cours)



Atelier paysage



Verso carte postale n°2 atelier paysage distribuée en février 2025

Faire bénéficier aux gontaudais-es d'une électricité solaire à prix avantageux

La famille Leconte et European Energy souhaitent offrir aux Gontaudais-es un accès à l'électricité solaire du parc à un tarif avantageux. Cette initiative s'accompagne d'un atelier d'information et du lancement d'une campagne de pré-inscription depuis octobre 2024 (voir autre poster)

Atelier autoconsommation – 29 octobre 2024 – 19 participants

- Présenter la démarche et le projet agrivoltaïque
- Informers sur le principe et les bénéfices de l'autoconsommation collective
- Définir ensemble les modalités de la campagne d'autoconsommation



Atelier autoconsommation collective



Recto carte postale n°2 campagne d'autoconsommation distribuée en février 2025



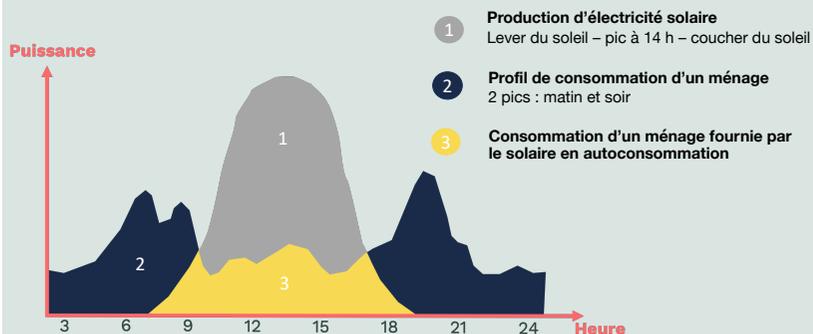
https://laubès-agri-energie.fr

Pour les Gontaudais-es, de électricité solaire à prix avantageux

La famille Leconte et European Energy souhaitent offrir aux Gontaudais, avec le dispositif d'auto-consommation collective, l'opportunité d'accéder à l'électricité qui sera issue de notre parc solaire à un tarif avantageux.

L'électricité solaire dans votre profil de consommation

Répartition en temps réel de l'électricité produite par le parc solaire entre les consommateurs



25 % de votre électricité à un tarif stable et avantageux

Simplicité pour les consommateurs

- ✓ Simple adhésion à l'association gérant le dispositif (la « PMO », Personne Morale Organisatrice)
- ✓ Contrat de vente avec le producteur d'énergies renouvelables: sans engagement, sans changement de fournisseur
- ✓ Un compteur communicant

Des gains nets visibles sur les factures

- ✓ Le producteur EnR décide librement du prix de l'électron : il fixe un prix de vente attractif pour rendre l'autoconsommation intéressante
- ✓ Stabilité du prix pendant la durée d'exploitation du parc agrivoltaïque

25% de l'électricité annuelle fournie par l'auto-consommation collective



3,65 MWh



Combien peut-on économiser sur sa facture d'électricité ?

Scénario

- ✓ L'ensemble des habitants de Gontaud participe à l'autoconsommation (832 compteurs résidentiels en 2022)
- ✓ Taille du parc dédié à l'auto-consommation 999kW (si opération d'auto-consommation) (pas d'accise pour les consommateurs <1MW)

Notre offre : une fourniture d'électricité à minimum (Par rapport au TRVE = Tarif Réglementaire de Vente)

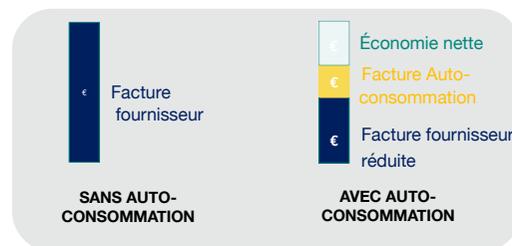
-1,5 c€HT/kWh

Réduction liée à l'accise

-3 c€HT/kWh

Soit une réduction de

-4,5 c€HT/kWh



o 250 € d'économie nette

sur une facture annuelle moyenne (maison individuelle au chauffage électrique) et 175 € pour une maison individuelle sans chauffage électrique

o > Entre 900 et 1350 € d'économies cumulées

dès les 5 premières années selon le type de chauffage
En conservant les TRV actuels, et basé sur une inflation de 3% annuelle

Habitants ? Commerçants ? Artisans ? Tous éligibles pour en bénéficier !

Pour dimensionner le dispositif d'auto-consommation collective du parc solaire, nous avons besoin de connaître l'intérêt des gontaudais

Votre pré-inscription (sans engagement) permettra d'adapter le dispositif aux besoins réels des personnes intéressées.

« Plus il y a de pré-inscrits, plus le dispositif bénéficiera aux gontaudais-es »

Pour vous pré-inscrire
Flashez ce QR code



Faites circuler l'information
autour de vous !